pleuré comme tout le monde. La clientèle des malades me plaît; leur confiance, la résignation de ceux qui ne sont pas guéris me vont au cœur. Oui, je n'hésite pas à le déclarer, *ce serait un crime de lèse-humanité* que d'interdire ces manifestations d'un caractère si étrange et si inoffensif. »

On parlait justement, cette année-là, de la fermeture de Lourdes à cause d'une épidémie qui sévissait dans le Midi.

Enfin, terminons en citant les réponses à la troisième et à la quatrième questions de M. de Bonnefon que lui adresse le distingué praticien, le Dr Léon Simon, qui rappelle que « M. le Dr Charcot ne dissuadait pas ses clients d'aller à Lourdes » :

3° *Le long exode des trains de malades à travers la France ne présente-t-il pas des inconvénients au point de vue de la propagation de la tuberculose et autres maladies ?*

D'abord, la tuberculose peut être laissée hors de cause, car les travaux récents de M. Vallée établissent qu'elle pénètre plus facilement dans notre organisme par la voie digestive que par inhalation. Et puis les trains de Lourdes ne sont pas les seuls à transporter des gens atteints de maladies plus ou moins repoussantes. Que dire de ceux qui desservent la Côte d'Azur, Arcachon, Pau, Berck-sur-Mer, Louèche, Ax-les, etc.? Pourquoi, tant qu'on y est, ne pas exiger un certificat médical de tout voyageur qui veut circuler en chemin de fer?

4° *Enfin, si vous connaissez Lourdes, croyez-vous que les règles de l'hygiène soient observées, tant à la Grotte qu'à l'hôpital?*

Je suis allé plusieurs fois à Lourdes et j'ai toujours trouvé la ville fort bien tenue, particulièrement aux abords de la Grotte. De plus, sa situation même, à un tournant de la vallée du Gave, est une condition hygiénique favorable, car elle facilite la ventilation.

Le corps législatif va être appelé, dites-vous, à délibérer sur la fermeture de la Grotte de Lourdes. S'il plaît à nos députés de « défendre à Dieu de faire miracle en ce lieu », rien ne les en empêche: mais qu'ils n'invoquent pas l'avis du corps médical ni le souci de l'hygiène publique.

Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Dr Léon Simon.

Que faudra-t-il à M. de Bonnefon si tant de témoignages et de faits émanant de sources si autorisées ne suffisent pas pour apaiser son zèle si imprévu pour l'hygiène et le souci si étrange qu'il prend de la santé publique et de toute l'humanité souffrante ?

ÉCHOS DU SÉNAT

LE RENGAGEMENT DES SOUS-OFFICIERS

Le rapport de M. Bondencat concluant à l'adoption du projet modifiant les conditions d'avancement des caporaux, a été approuvé par la Commission de l'armée. Le sénateur du Pas-de-Calais a été autorisé à déposer vendredi un second rapport favorable en projet tendant à augmenter le nombre des sous-officiers rengagés.

LE REPOS HEBDOMADAIRE

La gauche démocratique a reçu une délégation d'ouvriers boulangers qui lui ont demandé de faire en sorte que l'article 18 du texte voté en première lecture, concernant le repos hebdomadaire, ne soit pas maintenu. Cet article substitue pour les ouvriers travaillant la nuit au repos trimestriel de treize jours au repos hebdomadaire de vingt-quatre heures. Les ouvriers boulangers voudraient obtenir le repos hebdomadaire par roulement.

Des renseignements puisés à bonne source nous permettent d'annoncer que l'article 18 ne sera pas maintenu; mais il est possible que la Commission propose simplement pour les boulangers le maintien du *statu quo* : repos au gré de l'ouvrier qui doit seulement s'assurer un remplaçant.

LES RETRAITES OUVRIÈRES

La Commission des retraites ouvrières se réunira à 4 heures sous la présidence de M. Cavinot, pour entendre MM. Sarrieu, président du Conseil; Poincaré, ministre des Finances, et Doumergue, ministre du Commerce et du travail.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

LE GROUPE AGRICOLE

On sait que le groupe agricole s'est reconstitué sous la présidence de M. Decker-David et compte environ 300 membres.

Parmi les réformes inscrites dans son programme, citons :

Réforme démocratique de l'impôt, création de Chambres consultatives d'agriculture, développement de l'enseignement agricole, suppression des marchés à terme sur tous les produits agricoles, maintien du régime douanier protectionniste, modification du régime des prestations, abaissement des tarifs de transport par chemins de fer, revision du cadastre, développement de l'emploi de l'alcool dénaturé, répression du vagabondage et de la mendicité dans les campagnes, diminution des droits de mutation, réorganisation de la police rurale, répression rigoureuse des escamptages et coalitions, extension aux petits domaines ruraux de la loi de 1894 sur les habitations à bon marché, création de caisses d'assurances et de secours contre les intempéries frappant l'agriculture.

Le groupe parlementaire demandera à la Chambre de réserver une séance par semaine pour la discussion des questions agricoles.

LE GROUPE VITICOLE

Le groupe viticole s'est réuni cette après-midi pour se reconstituer. Un très grand nombre de députés étaient rendus à cette première séance. M. du Périer de Larsan a été réélu président par acclamations.

MM. Angé, Dubief, de la Batut, Cazeaux-Cazalet, Pozzi, Coulandre ont été nommés vice-présidents; Abel Bernard, de Grandmaison, Nouelens, Muteau, Brousse, Munin-Bourdin, Treignier et Chapuis (Jura), secrétaires; Bégouy et Louis Martin, questeurs; Cazauvieilh, trésorier. On voit que le groupe s'est attaché à avoir dans son bureau un représentant au moins de chaque région viticole.

Le groupe se réunira de nouveau mercredi prochain pour rechercher les moyens de remédier à la mévente des vins.

UN NOUVEAU GROUPE

Sur convocation de MM. G. Berry et l'amiral Bienaimé, une vingtaine de députés de l'opposition, qui appartenaient presque tous à l'ancien groupe nationaliste, se sont réunis pour constituer « le groupe des républicains démocrates ».

Parmi les adhérents, citons MM. l'amiral Bienaimé, G. Berry, Pugliesi-Conti, Barrès, Millevoye, Ernest Flandin, Engerand, etc.

Dans une prochaine séance, le nouveau groupe constituera son bureau et arrêtera les grandes lignes de son programme.

LES INSCRITS MARITIMES

Le groupe des inscrits et des intérêts maritimes s'est reconstitué.

M. Siegfried a été élu président. Ont été choisis comme vice-présidents : MM. l'amiral Bienaimé, Le Bail, Cadenat, Roch, Jules Legrand et Guillain; secrétaires, MM. Guillonneaux, Sarcouf, Guernier, Anthime-Ménard, Froula et Torchut; questeur, M. de l'Estourbeillon.

LE GÉNÉRALISSIME

Le décret aux termes duquel le général Brugère, vice-président du Conseil supérieur de la guerre, est classé au cadre de la 2e section (réserve) de l'état-major général de l'armée, a paru ce matin au *Journal officiel*.

Contrairement à ce qui a été annoncé, nous croyons savoir que le général Hagron ne succédera pas au général Brugère comme vice-président du Conseil supérieur de la guerre. Cette fonction, jugée inutile par M. Etienne, ministre de la Guerre, est supprimée à dater de ce jour.

En l'absence du ministre ce sera le plus ancien membre qui occupera les fonctions de président du Conseil supérieur de la Guerre.

D'autre part, le général Hagron recevra aujourd'hui même les lettres de service lui confiant le commandement du groupe des armées de l'Est en cas de conflit, commandement qui incombait encore hier à l'ancien généralissime.

CONSEIL D'ETAT

Opérations électorales dans l'Hérault

Par décision du 5 avril 1905, le Conseil d'Etat avait, pour graves présomption de fraude de la part du bureau, annulé les opérations électorales ayant eu lieu, en mai 1904, dans la commune de Pulmisson, lors du renouvellement général des Conseils municipaux. Les électeurs furent convoqués pour le 13 août 1905.

L'intention du maire, toujours au fonctions, s'étant affirmée de constituer le bureau en dehors de ses adversaires et de ne leur laisser exercer aucune surveillance sur le scrutin, il y eut des troubles, l'envahissement de la salle et le bris de quelques carreaux. On dut suspendre les opérations. Elles furent remises au 8 octobre.

Ce jour-là, avec l'aide des gendarmes et des chasseurs à cheval, réquisitionnés tout exprès par le préfet, le maire *organisa* son scrutin. Au début de la journée, aucun électeur ne put pénétrer dans la salle. L'accès de cette salle étant barré par les troupes, le maire s'avança sur la place, une liste à la main.

Sur cette liste, quatre noms, appelés à l'exclusion de tous autres à faire partie du bureau; parmi ces quatre, un candidat de la liste du maire, un proche parent du candidat. Le maire fait *l'appel* des assesseurs désignés d'avance par lui. Des protestations s'élevèrent; on passa outre. Le scrutin commença; les électeurs y furent conduits entre deux gendarmes.

Malgré tout, le Conseil de préfecture avait maintenu les opérations. Le Conseil d'Etat vient d'annuler cet arrêté, et bien que les requérants ne semblassent lui demander qu'une enquête, « en présence de l'ensemble d'irrégularités, ayant affecté tant la formation du bureau que la tenue du scrutin. »

CONGRÈS NATIONAL DES MINEURS

Saint-Etienne, 27 juin. — Ce matin a été ouvert le Congrès national des mineurs de France.

Des délégués, venus de toutes les parties du pays, sont présents. On remarque MM. Lamendin, député, et Bexant, des mineurs du Nord.

M. Baaly arrivera demain.

La séance d'ouverture a été présidée par M. Bouchard, secrétaire de la Fédération de la Loire.

On vote à l'unanimité une adresse de sympathie aux familles des victimes de Courrières; puis on procède à la vérification des mandats, ce qui donne lieu à quelques discussions.

Les membres du Congrès se rendent à l'Hôtel de Ville pour saluer la municipalité stéphanoise.

La séance de cet après-midi commencera à 3 heures.

M. ÉTIENNE A SAUMUR

Hier, à 2 heures, M. Etienne a visité l'école de maréchalerie et d'ergonnerie, puis il a assisté à un cours sur la bataille de Sadowa par le commandant Meurin. La visite s'est terminée par la réception des officiers en signe d'honneur.

M. Etienne est allé ensuite à l'hôpital.

Le ministre est parti par train spécial, à 5 h. 35. Sur le quai, il a été salué par le préfet, le maire, les généraux. M. Etienne reviendra officiellement le 31 juillet.

Ce matin, il a remis les palmes académiques à l'adjudant Cléry, champion du sabre au concours international. M. Cléry a perdu sept membres de sa famille dans la catastrophe de Courrières.

Les mensonges du général André

Le général Deloye, mis en cause hier dans les mémoires du général André, adresse au rédacteur en chef du *Matin* la lettre suivante:

Monsieur,

Dans le *Matin* de ce jour, le général André affirme que ce pauvre Turpin, naïf et sans malice, s'étant trouvé, par malchance, en face de votre serviteur, « pour qui la finesse est un sport, un délice, qui le pratique en dilettante, pour rien, pour le plaisir, pour l'art », avait été « odieusement roulé » par lui.

Permettez-moi, je vous prie, pour édifier le général André, vos lecteurs et vous-même sur mes torts envers Turpin, de mettre sous vos yeux la plainte de le victime à son bourreau. Elle est formulée sur une carte du 1er février 1886:

L'affaire est enfin terminée et j'ai pu encaisser.

Veuillez croire, mon cher colonel, à toute ma reconnaissance et compter sur mon entier dévouement.

Eugène Turpin,
2, rue Jouffroy, Paris.

Quant à le finesse que le général André veut bien me prêter trop généreusement, elle ne m'eût pas été inutile dans certaines circonstances difficiles de ma carrière. Pour y suppléer, j'ai fait de mon mieux avec ce que j'avais de circonspection et de bon sens. Mais j'ai toujours eu assez de lumières pour voir nettement que l'intérêt de la patrie était dans l'honneur du drapeau, dans l'union des cœurs, dans le respect de la discipline, dans le dévouement de tous au pays.

Moyennant quoi j'ai pu accomplir honnêtement ma tâche; et, quand elle a été finie, j'ai pu emporter dans ma retraite l'estime des autres et la mienne.

L'AFFAIRE DREYFUS

Audience du 27 juin

L'audience est ouverte à midi 5.

L'interminable réquisitoire de M. Baudouin continue par l'examen technique du bordereau.

Il affirme tout d'abord que Dreyfus n'a pu être le complice d'Esterhazy, pas plus qu'Esterhazy n'a pu être celui de Dreyfus. Ils ne se connaissaient pas, ne s'étaient jamais vus.

Que le coupable soit Dreyfus ou Esterhazy, dit M. Baudouin, l'un ou l'autre, soit! Assurément ce n'est pas tous deux ensemble.

Puis il se demande quelle est le date du bordereau. Il n'est pas daté. A l'origine, on le plaçait au mois d'avril ou de mai 1894; plus tard à la fin d'août 1894.

Tout est incertitude. On ne connaît même pas les documents qui auraient été livrés.

Selon le procureur, ils seraient sans valeur. C'est ce qu'aurait déclaré le général Mercier à M. Casimir-Périer.

— Ah! sans doute, ajoute M. Baudouin, le général Mercier conteste cette déclaration, que ne dit-il pas? Quand un témoignage le gêne, ce n'est ni son serment, ni son honneur de soldat qui l'embarrassent.

Cependant, M. Hanotaux, ministre des Affaires étrangères, a considéré les documents du bordereau comme d'une réelle importance.

— Il suffira de retenir, dit le procureur, que ce qui pour lui, ministre des Affaires étrangères, donnait au bordereau son intérêt, c'était la note sur Madagascar, sans qu'aucune indication nous permette de savoir l'objet de cette note et alors que celle-ci ne présentait aucun intérêt pour le nation de Schwartzkoppen.

C'est tout ce que trouve M. Baudouin pour réfuter la déclaration de M. Hanotaux.

Il nous donne une seconde lecture du rapport des généreux experts commis par le dernier ministre de la Guerre pour examiner le bordereau au point de vue technique.

On sait que ces généraux, triés sur le volet, estiment que le document ne semble pas être l'œuvre d'un officier d'artillerie.

Pour soutenir la thèse contraire, le général Mercier « a dû dénaturer le document, en altérer le sens, en falsifier les termes ».

Une fois de plus, déclare le singulier chef du Parquet de la Cour de cassation, c'est la même bonne foi qui l'inspire pour les besoins de la cause.

En dehors du rapport des experts, une phrase du bordereau indique qu'il n'est pas de Dreyfus. « Je vais partir en manœuvre », dit l'auteur de ce document.

Or, Dreyfus n'est pas allé aux manœuvres de 1894.

Mais il devait y aller, répondent les généreux Zurlinden, Mercier et Roger. Il n'a connu le contre-ordre que le 27 août.

Il l'a connu au mois de mai, répliquent les amis du condamné.

— Vous le voyez, s'écrie triomphant M. Baudouin, l'échafaudage s'écroule de toutes parts.

De toutes les allégations du général Mercier, du général Roget, du général Zurlinden, il ne reste que la preuve de leurs inadmissibles confusions.

Criminelles si elles sont volontaires; car elles travestissent frauduleusement le vérité pour perdre l'accusé.

Mais si cette phrase n'a pu être écrite par Dreyfus, on la retrouve dans deux lettres d'Esterhazy, en 1894.

Quel trait de lumière, quel éclair illumine la nuit d'un trait brusque et rapide!

C'est que rien ne prévaut contre la vérité! Les passions peuvent l'obscurcir, la mauvaise foi peut la voiler. Mais ce n'est que pour peu de temps; elle reparaît bientôt dans son énergique nudité et il lui suffit d'un regard pour dissiper et confondre tous les mensonges.

L'audience est suspendue à 2 h. 1/2.

Elle est reprise à 2 h. 50.

Le procureur passe au dossier secret. « L'accusation, prétend-il, a exploité avec une habileté redoutable le mystère dont elle a su entourer la communication aux juges seuls. »

Ces pièces étaient si graves, disait-on, que la moindre indiscrétion pouvait faire courir au pays les périls les plus terribles.

Or, rien dans ce dossier, non seulement ne se dresse contre Dreyfus, mais même ne mérite pas cet effroi simulé dont on a joué avec une habileté perverse et dans un but désormais évident.

Cela dit, le procureur s'en prend au commandant Cuignet:

— Il est un homme, s'écrie-t-il, j'ai nommé le commandant Cuignet qui, grisé par un premier succès retentissant et par l'influence néfeste qu'il avait su acquérir auprès de plusieurs ministres de la Guerre, heureux de trouver en lui le professeur au dossier secret et au guide qu'on pouvait croire éclairé pour se mouvoir dans le labyrinthe de ce dossier et de l'affaire Dreyfus, s'est peu à peu exalté, hypnotisé par le contemplation exclusive d'une idée fixe, et se est venu à une véritable manie soupçonneuse, aux accusations les plus folles contre tous ceux qui ne partagent pas son sentiment.

C'est ainsi que vous l'entendez accuser de faux le ministre des Affaires étrangères, le ministre des Postes, le sous-chef de cabinet du ministre de la Guerre, le ministre de la Guerre lui-même, accuser de forfaiture et de trahison votre Chambre criminelle.

Quel d'étonnant que, cédant aux suggestions d'une imagination maladive, si elle n'est profondément perverse, il ait, dans une lettre du 2 juillet 1904, lue à la Chambre des députés, osé prétendre que le dossier secret a été falsifié pour rendre possible la revision que nous vous demandons d'ordonner?

Un procès-verbal signé par le général Chamoin et les capitaines Halloulin et Moreau, établit la fausseté de cette accusation.

Cet lucident vous donne la mesure de la confiance que nous donne le commandant Cuignet dont la passion haineuse, encouragée par une indulgence et par une pitié, que je me suis permis de trouver excessives, ne recule devant aucune témérité.

Après ces injures, M. Baudouin commence l'examen du dossier secret.

Les pièces « choses..... aucun signe d'état-major ». « Dontes, preuve. » « Lettre Davignon », constituent, selon M. Baudouin, la base même de la revision demandée. Il en commence la discussion, mais l'interrompt bientôt en disant :

— Je ne refuse à continuer la discussion de toutes ces inepties. Je reviendrai sur les autres plus tard.

Nous n'en finirions jamais si nous consentions à prendre en sérieux tout cet emoncellement de fantaisies égrenées par des imaginations en proie au délire des persécutions, quand elles ne prennent pas pour base de véritables crimes, comme tous ces faux dont le dossier est bourré.

Le dossier secret ne nous fournit pas une preuve si mince soit-elle de la culpabilité de Dreyfus. Mais il reste une des pires bontes de toute cette affaire. C'est un amas d'ignominies et de crimes, si l'on comprend trop le sentiment que la révélation de toutes ces turpitudes a arraché à l'un des officiers les plus droits, les plus loyaux que je connaisse, au général Chamoin, quand, devant votre Chambre criminelle, le 29 mars 1904, il s'est écrié:

« J'éprouve, en ce moment, le besoin de vous dire, puisque je parle du dossier, combien j'ai été attristé, peiné et même écœuré quand, après avoir pris connaissance du rapport de M. le procureur général, j'ai vu que j'avais, moi, apporté un dossier qui contenait des faux, des faux si faciles à reconnaître, et que j'avais peut-être, dans une certaine mesure, été l'artisan d'une impression qui avait pu amener, si légère soit-elle, une conviction dans l'esprit des juges qui étaient appelés à connaître et à donner leur avis, leur *oui* ou leur *non* dans l'affaire Dreyfus.

J'avoue que depuis que j'ai lu ce rapport, je suis profondément attristé, je suis profondément écœuré. Je tenais à le dire à la Chambre criminelle; car enfin, après une carrière heureuse, pleine de satisfactions, quand je rencontre sur ma route un devoir aussi pénible que celui-là à accomplir, que j'ai accompli dans des conditions dans lesquelles ma conscience ne me reproche rien, avoir été peut-être dupe! mais complice, jamais! Je vous demande pardon de mon émotion. »

— Qui donc, Messieurs, ajoute le procureur, eût pu croire à cette complicité de tant de loyauté?

Mais qui donc aussi peut ressentir un autre sentiment que le général en spectacle de tant de vilenies et de tant de crimes accumulés pour perdre un innocent?

Sur ces mots, l'audience est levée à 4 h. 35.

Demain, suite du réquisitoire.

LE COLONEL DU PATY DE CLAM

CONTRE LE PROCUREUR BAUDOUIN

Nous recevons, dit la *Libre Parole*, la lettre suivante:

Versailles, 27 juin 1906.

Monsieur le directeur,

Je lis dans le *Libre Parole* que M. le procureur général Baudouin prétend que la conscience est lettre morte pour moi.

Permettez-moi de vous informer que je porte plainte auprès du garde des sceaux contre ce magistrat, pour avoir falsifié, à mon préjudice, le texte d'un document secret, émanant de moi, en le communiquant à un témoin au cours de l'instance en revision Dreyfus.

Je suis prêt à faire la preuve, par des documents authentiques, figurant au dossier de l'instance.

Cette plainte me vaudra quelques injures de p ue de l'homme qui parle de conscience: j'en serai fort honoré.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Lieutenant-colonel du Paty de Clam.

LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES

FRANCO-SUISSES

Berne, 27 juin. — La note du gouvernement français, en réponse aux dernières propositions du Conseil fédéral sur l'arrangement commercial, est arrivée ce matin.

Le gouvernement français y prend acte des concessions sur les bœufs et les chevaux et déclare abandonner la demande de réduction de droits sur les vins.

Il fait, en outre, quelques concessions sur certains articles d'exportation suisse.

L'impression que l'entente est possible sur toutes les questions en débors des soieries se confirme, mais les divergences sur ce dernier point subsistent tout entières.

La Croix des Marins

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Traite toutes les questions de marine et de pêche

Renseignements les plus complets sur la flotte de guerre, la marine marchande et sur tous les événements maritimes

6, RUE BAYARD, PARIS

LE BUDGET DE 1907

Nous avons donné, hier, quelques indications sur le projet de budget de 1907. Ce projet sera distribué, jeudi ou vendredi, à la Chambre qui pourra ainsi nommer sa Commission du budget avant la clôture de la session.

Les dépenses de l'exercice prochain s'élèvent à 4 010 301 234 francs;

Les recettes prévues à 4 010 922 535 francs,

Laissant un excédent de 621 301 francs.

L'augmentation de dépenses par rapport au budget de 1906 est de 301 109 167 francs.

Mais dans ce total sont comprises pour 243 965 900 francs des dépenses exceptionnelles et non renouvelables : tout d'abord, les dépenses militaires que le gouvernement a dû engager d'urgence à la suite des événements politiques de ces derniers mois; avec l'assentiment des Commissions financières des deux Chambres (193 240 200 francs); les frais de constitutions de certaine stocks en approvisionnements de guerre (25 millions 148 700 francs); enfin les dépenses qu'entraîne le programme récemment voté pour l'amélioration de l'outillage postal télégraphique et téléphonique (19 187 000 francs); l'accroissement des dépenses permanentes est donc, en réalité, de 57 148 267 francs.

Mais ce chiffre s'accroîtra de plus de 90 millions dès 1908, par suite du jeu d'un certain nombre de lois nouvelles : service de deux ans; assistance aux vieillards; programme naval; traitement des instituteurs.

Dans l'exposé des motifs M. Poincaré fait l'historique rapide des finances françaises depuis 1870. Après avoir mis en évidence les efforts accomplis pour reconstituer nos forces militaires et navales, pour renouveler notre outillage économique, il montre comment le progression continue des dépenses a marché d'un pas plus rapide que celle des revenus publics, et comment, après avoir fait face, dans les derniers budgets, aux difficultés croissantes de l'équilibre par des moyens de trésorerie et des opérations de conversion, on se trouve aujourd'hui dans la nécessité d'envisager résolument une solution nette et définitive, d'autant que les dégrèvements votés dans la dernière législature ont singulièrement réduit l'élasticité des recettes.

Le gouvernement soumettra aux Chambres des projets de réorganisation administrative susceptibles de réaliser de sérieuses économies; quelques-unes sont indiquées dans le budget même. Mais ces réformes ne peuvent porter immédiatement leurs fruits, et les réductions qui en seront la conséquence ne compenseront sans doute même pas les augmentations inévitables de l'avenir.

Aussi le ministre des Finances propose-t-il de créer, dès aujourd'hui, des ressources nouvelles, indispensables pour subvenir à l'augmentation des dépenses permanentes? Ecartant du budget actuel l'organisation de nouveaux monopoles qui exige d'assez longs délais et dont les résultats sont problématiques, estimant que le remaniement de nos impôts directs, et notamment la création d'un impôt sur le revenu ne sauraient donner, dans les premières années, un supplément de ressources appréciables et devront être, en tout cas, réservées pour le fonctionnement des retraites ouvrières, il s'est arrêté à des taxes constituant moins de droits nouveaux que des relèvements de droits existants, susceptibles d'une application immédiate et facile. En même temps, sa préoccupation a été de ménager la richesse en formation et les revenus du travail.

Les nouveaux impôts

C'est dans cet ordre d'idées qu'il demande: 1° une augmentation de 30 % des droits de mutation par décès, augmentation uniforme, mais qui n'atteindra pas les parts successorales inférieures à 10 000 francs (produit, 60 830 000 francs et une augmentation corrélative des droits de donation (6 797 000 francs); 2° le relèvement de 0 fr. 20 à 0 fr. 25 % de la taxe annuelle de transmission sur les valeurs au porteur plus susceptibles que toutes autres de dissimulation; 3° le relèvement de 0 fr. 05 à 0 fr. 10 par 100 francs du droit de timbre sur les effets négociables (ensemble 29 226 000 fr.)

L'application d'un droit de douane de 20 % *ad valorem* sur les objets de collection à l'importation; une modification au régime des vermouths et vins de liqueurs; une surtaxe sur les absinthes et autres apéritifs à base d'alcool; un droit de 0 fr. 05 par bouteille sur les eaux minérales dont la consommation croît chaque jour au détriment de celle des vins; une légère majoration du tarif des imprimés sous bandes; enfin certaines dispositions nouvelles tendant à réprimer le fraude en matière d'alcoole et d'allumettes fournissant un supplément de ressources de 27 millions. Au total, près de 124 millions de recettes nouvelles sont acquis au budget et en assurent l'équilibre normal.

La loi de finances autorise en outre le gouvernement à procéder à la revision de l'évaluation par parcelles du revenu de la propriété foncière non bâtie et y affecte un premier crédit de 3 millions.

En ce qui regarde les dépenses exceptionnelles et non renouvelables de 1907, qui s'élèvent, comme on l'a indiqué plus haut à 243 965 900 francs, M. Poincaré a pensé qu'étant donnée les sacrifices déjà demandés aux contribuables, elles ne devaient pas entrer en ligne de compte pour la création des ressources permanentes alors surtout qu'elles disparaîtront dès l'an prochain. Il estime qu'il est légitime d'y faire face par un emprunt d'égale somme, mais, suivant le sage méthode à laquelle Gladstone a attaché son nom, et qui a assuré au cours du dernier siècle la prospérité financière et la solidité du crédit de l'Angleterre, il a recours à une émission d'obligations, amortissables en douze ans, par tirages au sort, dont l'intérêt et l'amortissement sont gagés dès aujourd'hui par un décime spécial sur les successions (exception faite des parts inférieures à 10 000 francs) et sur les donations.

Le premier tirage de ces obligations aura lieu en 1908 : pour 1907, en effet, l'augmentation des droits de succession ne produisant son effet que pendant la seconde moitié de l'exercice (puisque le délai pour les déclarations est de six mois) l'annuité de 29 305 000 francs qui doit être consacrée à partir de 1908 à l'amortissement régulier des obligations sera employée provisoirement à couvrir jusqu'à due concurrence l'insuffisance des recettes normales.

LES FACTEURS GRÉVISTES

Le ministre des Travaux publics est, paraît-il, dans l'intention de réintégrer la plupart des facteurs révoqués lors de la récente grève. A cet effet, son cabinet a établi un classement de ces sous-agents en quatre catégories, les bons, les moins bons, les douteux et les mauvais. Les deux premières classes seront entièrement réinstallées avant le 15 août, les douteux avant le fin de l'année, mais les mauvais, soit 20 à 25 facteurs, seront « à jamais » exclus des cadres de l'administration.

A ce sujet, diverses contestations se sont élevées, dit-on, entre M. Béréard et M. Barthou, qui n'ont fait qu'accentuer les divergences d'opinions existant déjà entre le ministre et son sous-secrétaire d'Etat.

(*Patrie.*)

NOUVELLES ROMAINES

La Bibliothèque Vaticane

A la bibliothèque Vaticane, on continue avec activité la reproduction phototypique des plus précieux manuscrits.

Le Souverain Pontife a envoyé à l'Université de Fribourg la phototypie du codex de Josué, précédée d'une savante introduction d'un des meilleurs « écrivains » de la Vaticane, le chevalier Pio Franchi de Cavalieri.

L'Université de Louvain a de même reçu le troisième volume de la reproduction phototypique du *Codex vaticanus*, une Bible qui remonte au moins au IVe siècle.

Contre la centralisation jacobine

Nos lecteurs savent qu'une très grand nombre de Conseils communaux d'Italie ont formé entre eux depuis deux ans une association générale des communes qui a pour but de résister aux empiètements du pouvoir central sur les droits communaux.

Des catholiques comme MM. Meda, Meni, abbé Louis Sturzo, Micheli, ont eu une très grande part dans la création de cette association, aussi ont-ils été élus par leurs collègues membres du Conseil directif, où ils siègent à côté de modérés, de socialistes et de radicaux.

La Comité vient de prendre une importante initiative.

On sait que la loi scolaire italienne laisse encore une grande indépendance aux municipalités en ce qui concerne l'école primaire; ce sont les Conseils municipaux par exemple qui choisissent les instituteurs et règlent l'enseignement religieux.

Depuis longtemps, les jacobins italiens visent cette liberté. Ne pouvant la détruire par des attentats directs, ils tâchent d'arriver à leurs fins par des voies détournées.

C'est ainsi que dans la loi occasionnée par les tremblements de terre de la Calabre pour le relèvement du Midi, le défunt ministère Sonnino proposait pour venir en aide aux communes nécessiteuses de les décharger de toutes leurs obligations et..... droits sur les écoles primaires. C'était un premier pas dans la voie de « l'étatisation » des écoles.

C'est contre cette tentative jacobine que l'association des communes entreprend une vigoureuse campagne. Déjà, dans un récent Congrès tenu à Turin, les délégués des municipes avaient protesté contre cette menace, et donné mandat au Conseil directif de faire une agitation en ce sens.

Le Conseil commence la campagne par une vigoureuse pétition-protestation au gouvernement; tous les journaux le reproduisent.

La question étant ainsi posée, le jacobinisme italien démasqué sera obligé de battre en retraite.

Il faut applaudir à ce sentiment traditionnel des franchises communales, toujours vivace en Italie, et admirer l'habile activité des catholiques italiens qui par un contact permanent avec les organismes publics savent de plus en plus pénétrer la vie de la nation du respect des droits de la conscience.

LE P. COSSON

Qu'on soit ami ou ennemi des Jésuites, impossible de ne pas s'incliner devant l'austère et aimable physionomie qui disparaît.

Pendant plus de quarante ans le P. Cosson a enseigné les mathématiques aux futurs Saint-Cyriens avec un dévouement et une ardeur restés légendaires. Les officiers formés par lui — ils sont innombrables — lui gardent une reconnaissance inaltérable, en même temps qu'ils se rappellent les conseils que son zèle d'apôtre leur prodiguait en dehors des classes. Jamais il ne leur parla de politique.

C'est cet homme qu'on a frappé de l'interdiction d'enseigner. C'est cet homme qu'on a expulsé de ce beau collège où il avait été si longtemps professeur et préfet des études à plusieurs reprises, pour l'obliger à vivre de son travail à 70 ans, dans un réduit de la rue des Fossés-Saint-Jacques, en donnant des leçons et en courant le cachet.

C'est cet homme qu'il y a deux ans on traduisait devant le juge d'instruction, sans doute parce qu'il habitait avec un de ses anciens confrères, vieillard impotent qu'il avait recueilli dans son misérable logement! Sous l'amnistie accordée à la fois aux religieux expulsés et aux anarchistes, on l'eût vu sur les bancs de la police correctionnelle!

A certaines heures, en se rappelant en chère Lorraine arrachée à la France, s'est-il demandé s'il avait gagné à rester français? Ce serait faire injure à sa mémoire que de le supposer. Nul ne sut aimer plus que lui ses ardeurs du patriotisme (il l'a prouvé comme aumônier au siège de Paris) l'humble désintéressement de lui-même. C'était un saint dans toute l'acception du mot, et on affirme que le magistrat qui l'interrogea fut frappé de sa candeur et de sa parfaite loyauté.

Destiné par une vigueur exceptionnelle à vivre longtemps encore, le chagrin d'être séparé de ses frères, le condition misérable qui leur était faite, l'ont miné sourdement.

Le voilà disparu, sans avoir pu *une seule fois* depuis 1901 franchir le seuil de cette rue des Postes qu'il aimait tant! Que et une telle mort laisse insensibles les francs-maçons qui nous opprument, le P. Cosson n'en continuera pas moins à prier pour notre infortuné pays.

Un ancien Postard.

MIETTES

L'univers créé est un temple immense où le Créateur doit se retrouver lui-même pour recevoir les hommages de ses créatures. Mais comment des créatures inconscientes et sans raison pourraient-elles offrir au Créateur des hommages dignes de Lui? Ces hommages ne peuvent Lui être adressés que par une créature intelligente et libre, capable de le connaître, de s'élever jusqu'à Lui et de Lui témoigner toute reconnaissance tant pour elle-même que pour le reste du monde. Telle est la destinée de l'homme sur la terre, destinée sublime, la plus belle que puisse avoir une créature.

Abbé Mémain.

UN VAILLANT

De notre correspondant particulier de Rennes:

Le comte de la Haye Saint-Hilaire qui avait été condamné à quinze jours de prison pour avoir protesté lors de l'inventaire de l'église de ce paroisse contre l'acte des crocheteurs, est sorti ce matin à 11 heures de la maison d'arrêt de Rennes. Une foule nombreuse était alliée attendre à la sortie de la prison ce vaillant qui venait de souffrir pour la bonne cause. La Jeunesse catholique était représentée par une délégation. Une magnifique gerbe de fleurs lui a été offerte par une jeune fille.

ÉCHOS RELIGIEUX

Lettre de Mgr Turinaz à M. Paul Sabatier

Mgr l'évêque de Nancy publie [illegible] de M. Paul Sabatier une lettre [illegible] voici la conclusion :

Je n'insisterai pas sur les longueurs que vous avez prodiguées dans votre brochure et que vous décorez encore dans votre *Introduction* [illegible] catholiques *nouveaux* et aux prêtres *nouveaux*, à ceux dont « les doctrines et les paroles font disparaître l'abîme entre eux et la libre-pensée », qui sont salués avec joie par les représentants les plus incontestés de la libre-pensée, « à ceux dont les paroles sont accueillies avec enthousiasme par toute la gauche ».

Aucune accusation et aucune démonstration ne peut être contre eux aussi lumineuse et aussi puissante que de tels éloges. C'est pourquoi je termine cette seconde lettre comme j'ai terminé la première, « en vous remerciant d'avoir écrasé les fausses doctrines et les faux docteurs que je combats sous les éloges de la libre-pensée ». Je veux vous remercier encore d'avoir démontré que vous ne pouvez même pas essayer de répondre à la première lettre ouverte que je vous ai adressée. Elle restera contre vous, comme restera celle que je vous adresse en ce moment.

Dans le clergé parisien

Nous sommes heureux d'annoncer que M. l'abbé Petitdemange, premier vicaire de Saint-Germain l'Auxerrois, est nommé curé de Billancourt.

L'installation, présidée par M. l'abbé Odelin, vicaire général, aura lieu le vendredi 6 juillet, à 3 heures.

Nos amis défunts

✝ A Lagney (Meurthe-et-Moselle), M. l'abbé J.-B. Chénot, 64 ans, ancien curé de Combrenx et de Lay-Saint-Rémy. — Mme Zoé Chamoin, religieuse de Saint-Joseph de l'Apparition, 71 ans, dont 31 ans de séjour aux missions de l'Australie occidentale, morte saintement en mai; presque toute la ville d'Albany a suivi les funérailles. — Mme veuve Joseph Froment, à Gerbéviller (Meurthe-et-Moselle).

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ NOS SAUVEURS
(*trois jours d'indulgence*)

« REVUE AUGUSTINIENNE »

Le numéro de la *Revue Augustinienne* du 15 juin 1906 présente, en dehors de ses articles, un triple bulletin des plus actuels et des plus importants. Bulletin de morale, faisant suite à l'article capital sur la *morale scientifique*, dont les principaux titres sont: *Demi-fous et demi-responsables; la mort apparente; juge et loi mauvaise; les controverses sur le probabilisme; théologie morale et réforme; l'euthanasie*. Bulletin de philosophie qui comprend l'étude des ouvrages les plus récents de philosophie avec un article sur *Maine de Biran et sa philosophie de l'effort*. Bulletin littéraire et un article sur Chateaubriand, à propos des récents travaux sur l'auteur du *Génie du christianisme*. On y trouvera également la liste très exacte des seize Carmélites de Compiègne et les dates rectifiées de leur prise d'habit et de leur profession.

Abonnement: Un an, 10 francs. — Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. Un numéro spécimen est envoyé franco sur demande.

INFORMATIONS DU SOIR

LE BUDGET DE 1907

Les fraudes et les alcools

En ce qui concerne les alcools, l'exposé des motifs du budget s'exprime ainsi :

En rétablissant le privilège des bouilleurs de cru, la loi du 27 février 1906 a fait disparaître, avec la déclaration préalable de distillation et la prise en charge des alcools destinés à la vente, le système préventif créé par la loi du 31 mars 1903 contre la fraude et y a substitué le système répressif.

D'un autre côté, la loi du 29 décembre 1900, en supprimant l'exercice chez les débitants de boissons, a diminué les garanties du fisc ch